



Accident avec vehicule concessionnaire sans plaque immatriculation

Par **michauxp**, le **01/02/2013** à **03:01**

Bonjour

J'ai eu un accident de voiture avec un vehicule concessionnaire neuf. (à un carrefour)
j'ai embouti ce vehicule par l'arrière. je suis donc supposé en tort.

Cependant le vehicule roulait sans plaque d'immatriculation ni à l'avant ni à l'arrière. (photo à l'appui)

J'aimerais savoir si cela a une incidence sur le sinistre notamment au niveau des assurances.
Dois je porter plainte? et cela va t'il m'aider ???

Merci.

Par **chaber**, le **01/02/2013** à **06:14**

bonjour

Votre plainte sera irrecevable et ne changera absolument rien au niveau des assurances et la responsabilité que vous reconnaissez

Le concessionnaire peut toutefois avoir une amende.